

# Pesticides et mÃ©tabolites dans l'eau destinÃ©e Ã la consommation humaine

Dossier de<br /> la rÃ©action de H2o  
November 2024

H2O faisait rÃ©cemment Ã©tat d'un rapport "explosif" des inspections gÃ©nÃ©rales des ministÃ“res de la SantÃ© (IGAS), de l'Agriculture (CGAAER) et de la Transition Ã©cologique (IGEDD), qui venait de "fuite" dans la presse. Le rapport vient d'Ãªtre publiÃ© officiellement sous l'intitulÃ© : "PrÃ©venir et maÃ®triser les risques liÃ©s Ã la prÃ©sence de pesticides et de mÃ©tabolites dans l'eau destinÃ©e Ã la consommation humaine".

**Enjeux** - Les responsables de la production et de la distribution de l'eau doivent fournir une eau propre et salubre Ã partir d'eau brute prÃ©levÃ©e dans les ressources souterraines et de surface. Or, le contrÃ“le sanitaire met en Ã©vidence la contamination des ressources en eau dans nombre de rÃ©gions par des mÃ©tabolites de pesticides Ã des concentrations supÃ©rieures Ã la limite de qualitÃ©. L'enjeu est de baisser ces taux en deÃ§s des seuils rÃ©glementaires au niveau de la distribution deau destinÃ©e Ã la consommation humaine (EDCH) dans une logique de principe de prÃ©caution pour la protection des populations.

**MÃ©thodologie** - La mission interministÃ©rielle s'est rendue sur les aires d'alimentation de captages du Calvados, de l'Aisne et de la Charente-Maritime oÃ¹ des dÃ©passages de seuils de qualitÃ© sont constatÃ©s. Elle a auditionnÃ© plus de 250 personnes et a Ã©tayÃ© ses constats par une enquÃªte auprÃ¨s des agences rÃ©gionales de santÃ©.

## RÃ©sumÃ©

L'usage des pesticides, notamment pour la protection des vÃ©gÃ©taux, conduit Ã des rejets chroniques et diffus vers les milieux naturels. Leur surveillance de premier niveau, qui incombe aux personnes responsables de la production et de la distribution d'eau (PRPDE), est rÃ©alisÃ©e de faÃ§on hÃ©tÃ©rogÃène selon les territoires. Aussi, pour la mission, il conviendrait en premier lieu de fixer au niveau national une liste-socle de molÃ©cules Ã rechercher et organiser une collaboration structurÃ©e entre les deux laboratoires nationaux de rÃ©fÃ©rence afin de rÃ©duire la variabilitÃ© des mesures. Pour amÃ©liorer la surveillance, il faudrait Ã©galement combiner approche analytique par substance et biosurveillance.

En matiÃ“re de "pertinence" des mÃ©tabolites (au sens de la rÃ©glementation), la mission conclut qu'il faudrait une mÃ©thodologie unique d'Ã©valuation fondÃ©e sur les prescriptions les plus protectrices du document-guide SANCO et de la mÃ©thode ANSES. Il conviendrait aussi de dÃ©finir des valeurs toxicologiques de rÃ©fÃ©rence (VTR) au niveau europÃ©en.

S'agissant de l'ANSES, une augmentation de la redevance sur les autorisations de mise sur le marchÃ© (AMM) renforcerait ses capacitÃ©s d'Ã©tude. Les AMM pourraient, si besoin, aprÃ¨s adaptation du droit, intÃ©grer des restrictions, voire des interdictions d'usages adaptÃ©s aux aires d'alimentation des captages (AAC). La mission recommande Ã©galement d'harmoniser l'action des Agences rÃ©gionales de santÃ© (ARS) par l'adoption de rÃ©gles communes de gestion des mÃ©tabolites non pertinents, des non-conformitÃ©s et des cumuls de substances en dÃ©passement.

La mission a identifié des mesures de régulation de la gestion locale des dérogations accordées aux PRPDE et de simplification des actes administratifs. Elle préconise aussi d'améliorer l'information sur la qualité de l'eau par des mesures tant au niveau national qu'à l'attention des usagers. La situation des eaux brutes justifie le développement de solutions curatives de plus en plus onéreuses et plus ou moins accessibles aux PRPDE. C'est pourquoi la mission recommande de renforcer le dispositif de financement public du secteur.

Au vu des résultats des mesures préventives mises en œuvre sur les AAC, la mission préconise le développement des zones soumises à contraintes environnementales (ZSCE) et des programmes d'actions allant jusqu'à des mesures obligatoires en cas de dépassement des seuils de qualité. Enfin, la mission recommande de mieux valoriser l'agriculture biologique, d'améliorer l'attractivité des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) à enjeu eau, et de renforcer les moyens affectés aux actions locales de réduction de la pression phytosanitaire sur les eaux destinées à la consommation humaine.

## Rapport